

COMITE DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE GESTION DES ACTIVITES DE LOISIRS DES ENFANTS

PROCES VERBAL DE LA SÉANCE DU 08 JUIN 2023

L'an deux mille vingt-trois,
Le huit juin à dix-huit heures,
Château Lapalus à SANCE
S'est réuni le Comité du syndicat intercommunal de gestion des activités de loisirs des enfants,
En séance publique, sous la présidence de M. Philippe VALLET, Président.

Convocation du 26/05/2023.

Secrétaire de séance : Mme Laurine TEIXEIRA.

Etaient présents :

Madame Aurore DUTARTRE	AZE
Madame Maguy MONNERY (Remplace Mme BEAUDET)	CHARNAY-LES-MACON
Monsieur Jean-Paul BASSET	CHARNAY-LES-MACON
Madame Virginie CHEVALIER	CHARNAY-LES-MACON
Madame Marie-Thérèse THOMAS	CHARNAY-LES-MACON
Madame Anne-Sophie FAURE (Pouvoir de Mme TROUILLET)	DAVAYE
Monsieur Philippe VALLET	HURIGNY
Monsieur Florent BEAUCHAMP (Pouvoir de Mme DEKYNDT)	HURIGNY
Madame Michelle GRANGER	PERONNE
Madame Laurine TEIXEIRA	PERONNE
Monsieur Philippe PETIT	ST MARTIN-BELLE-ROCHE
Madame Sylvie ZABBE	ST MARTIN-BELLE-ROCHE
Madame Maude DE OLIVEIRA	ST MAURICE-DE-SATONNAY
Madame Carole MOLLARD	ST MAURICE-DE-SATONNAY
Madame Nathalie DEVIDAL	SANCE
Madame Christiane ROGIC	SANCE
Monsieur Thibault CHOUGNY	SANCE
Monsieur Gianni FERRO	SOLUTRE

Étaient excusées :

Madame Audrey GIRARD	AZE
Madame Christine ROBIN	CHARNAY-LES-MACON
Madame Marie-Pierre BEAUDET (remplacée par Mme Monner)	CHARNAY-LES-MACON
Madame Anne-Marie ISABELLON	CHARNAY-LES-MACON
Madame Jennifer TROUILLET (A donné pouvoir à Mme FAURE)	DAVAYE
Madame Maud DEKYNDT (A donné pouvoir à M. BEAUCHAMP)	HURIGNY
Madame Marie-Agnès TROUILLET	SOLUTRE
Madame Monique BICA	VERGISSON
Madame Cécile REBILLARD	VERGISSON

Assistaient :

Monsieur Daniel GAUGE et Madame Sabrina BREDELLE, agents du syndicat.

Rapport n°1 : Approbation du PV du 28 mars 2023 et élection du secrétaire de séance du comité syndical

Le Président procède à l'appel des délégués, constate que le quorum est atteint et invite ensuite le comité à désigner en son sein le secrétaire de séance, conformément à l'article L2121-15 du CGCT.

A l'unanimité du Comité, Madame Laurine TEIXEIRA est désignée secrétaire de séance.

Approbation du PV de la séance du 28 mars 2023.

Le Président invite ensuite les délégués à adopter le Procès-Verbal de la séance du 28 mars 2023 et demande au Comité si des observations sont à formuler.

Aucune observation n'est émise, le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

Rapport n°2 : Création d'emplois d'agents vacataires non titulaires

Le Président rappelle que :

- La mise en œuvre des actions péri et extrascolaires du syndicat implique le recrutement d'animateurs et d'intervenants culturels et sportifs.
- Les délibérations du 9 juin 2022 autorisaient le recrutement de vacataires salariés et de prestataires pour la période du 11 juillet 2022 au 7 juillet 2023 et qu'il convient de délibérer pour le recrutement de vacataires sur la période du 10 juillet 2023 au 29 août 2024, soit une année scolaire et deux étés, ceci afin de prendre en considération les éventuels nouveaux taux horaire des vacataires en septembre 2024 et non en juillet 2024, comme c'est le cas en 2023.

Sur la période considérée, une année scolaire et deux étés, le volume horaire des actions péri et extrascolaires va représenter environ 6 600 heures : 1 600 heures en temps périscolaire et 5 000 heures en extrascolaire.

Compte-tenu des ratios des années précédentes et du fait que les statuts des intervenants peuvent évoluer entre salariat et prestation, il convient de prévoir un volume horaire de 2000 heures de vacations et de 6 000 heures de prestations pour 20 salariés vacataires et 40 prestataires.

Pour information, en 2022, les actions ont représenté un volume horaire global de 5 529 heures pour un coût de 160 142 € : 1 961 heures périscolaires pour un coût de 55 955 € et 3 568 heures extrascolaires pour un coût de 104 187 €. Les actions ont été encadrées par 46 intervenants : 12 vacataires, pour 1 784 heures et 47 891 €, et 32 prestataires pour 3 745 heures et 112 251 €.

Dans la mesure où les trois conditions cumulatives caractérisant la qualité de vacataire sont adaptées à la mise en œuvre de nos actions (spécificité de l'acte, discontinuité dans le temps et rémunération attachée à l'acte), ces animateurs et intervenants peuvent être recrutés en qualité d'agents vacataires non titulaires.

Attributions et missions : Placés sous l'autorité du Président et du directeur du syndicat, ils seront chargés, au travers de leurs missions, de la mise en œuvre des actions périscolaires et extrascolaires du SIGALE.

La couverture des besoins, en termes de vacations afin d'assurer l'encadrement et la mise en œuvre des actions du syndicat, entre le 10 juillet 2023 et le 29 août 2024, nécessite de procéder au recrutement de 20 agents vacataires, pour un volume horaire de vacations de 2 000 heures.

La rémunération horaire brute de la vacation étant de 19.00 € depuis 2019 et en accord avec le bureau du 23 mai, le nouveau taux horaire brut sera de 20.00 € pour les missions périscolaires et extrascolaires.

Cette évolution de 19 à 20 € du taux horaire des salariés vacataires représente une augmentation de 5% et une dépense non prévue sur le budget 2023 d'environ 1 000 € qui sera très largement compensée par la simple suppression d'une semaine de stages cet été.

Le Comité syndical,

Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

Se prononce favorablement sur l'opportunité d'avoir recours au recrutement d'agents vacataires entre le 10 juillet 2023 et le 29 août 2024, dans les conditions indiquées ci-dessus,

Autorise le Président à accomplir toutes formalités permettant la mise en œuvre de cette décision et à procéder, par arrêté, au recrutement,

Dit que les crédits nécessaires à la mise en œuvre de cette décision sont inscrits au budget primitif 2023 au chapitre 012.

Rapport n°3 : Recours à des prestataires de services culturels et sportifs

Le Président indique qu'outre le recrutement d'animateurs et d'intervenants vacataires salariés, la mise en œuvre des actions du syndicat implique d'avoir recours à des prestataires de services culturels et sportifs, personnes morales ou physiques.

Placés sous l'autorité du Président et du directeur du syndicat, ces prestataires sont chargés, au travers de leurs missions, de la mise en œuvre des actions périscolaires dans les communes et SIVOS du syndicat, ainsi que des actions extrascolaires du syndicat.

Les modalités de chaque prestation sont définies par voie de convention entre le SIGALE et le prestataire. Ces conventions précisent notamment le nom de l'encadrant, les dates et les lieux d'intervention, les modalités de fonctionnement de la mission ainsi que les prix, toutes charges comprises, de la prestation.

La couverture des besoins en termes de prestations de services culturels et sportifs, entre le 10 juillet 2023 et le 29 août 2024 afin d'assurer l'encadrement et la mise en œuvre de l'ensemble des actions du syndicat, nécessite d'avoir recours à 40 prestataires pour un volume horaire de prestations de 6 000 heures et pour un montant compris entre 40 000 et 90 000 HT en 2023 et en 2024.

Le Comité syndical,

Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

Se prononce favorablement sur l'opportunité d'avoir recours à des prestataires de services culturels et sportifs, entre le 10 juillet 2023 et le 29 août 2024, dans les conditions indiquées ci-dessus,

Autorise le Président à signer les conventions afférentes et à payer le prix défini dans la limite des crédits inscrits au budget à cet effet.

Dit que les crédits nécessaires à la mise en œuvre de cette décision sont inscrits au budget primitif 2023 au chapitre 011.

Rapport n°4 : Point de situation extrascolaire : Printemps et été 2023

Le Président invite le directeur à procéder au bilan de la programmation extrascolaire du printemps 2023 et à présenter la session estivale 2023.

Accessible aux enfants de 5 à 15 ans, cette session « printemps 2023 » s'est déroulée du 11 au 21 avril 2023, soit 9 jours de fonctionnement, sur 2 semaines.

Les 18 stages proposés ont pu se dérouler, pour une capacité d'accueil initiale et effective de 302 places.

La programmation a recueilli **275 inscriptions**, soit un taux de remplissage par rapport à la capacité d'accueil de 91.1%.

- Semaine 1 : 137 inscriptions pour 150 places. Taux de remplissage 91.34 %
- Semaine 2 : 138 inscriptions sur les 152 places. Taux de remplissage de 90.80 %.

11 des 18 stages ont été complets.

Ces 275 inscriptions représentent **586.5 journées/enfant et 65 enfants en moyenne par jour**.

A noter qu'avec 275 inscriptions en 2023, seules les sessions printanières des années 2010 et 2008 ont vu un nombre supérieur d'inscriptions (294 et 307).

La fréquentation des 18 stages proposés :

Stage de ...	Nombre d'inscrip	Proposé ... fois	Dont ... X fois à ...% de remplissage				Annulé ... fois
			100%	Entre 75 et 99%	Entre 50 et 74%	- de 50% (réajusté)	
MULTISPORTS	60	2	2				
MOTOCROSS	48	4	4				
PONEY	24	2	2				
MAGIE ET ARTS DU CLOWN	23	1		1			
PAINT BALL	21	1		1			
MAGIE ET JEUX EN FOLIE	19	1		1			
FESTIVAL ARTS PLASTIQUES	17	1			1		
ESCALADE	16	1		1			
DANSE	12	1	1				
ASTRONOMIE	12	1	1				
PREVENTION ET SECOURS CIVIQUES 1 (PSC1)	10	1	1				
PREHISTOIRE	7	1			1		
INITIATION DJ	6	1		1			
18 stages ≠ et 23 activités ≠	275	18	11	5	2	0	0

A titre de comparaison, quelques statistiques des 14 dernières programmations de printemps :

Printemps	Nbre de places (initial et effectif)	INSCRIPTIONS			ENFANTS DIFFERENTS			Taux rempl./cap effective
		Total	Sigale	Extérieur	Total	Sigale	Extérieur	
2023	302	275	228 (83%)	47 (17%)	225	184	41	91%
2022	320	274	223 (81%)	51 (19%)	218	179 (82%)	39 (18%)	86%
2021		Annulée						
2020		Annulée						
2019	294 - 282	239	207	32	205	175	30	85%
2018	264	211	169	42	190	150	40	80%
2017	228 - 204	175	156	19	159	141	18	86%
2016	268 - 244	219	180	39	187	152	35	90%
2015	172 - 148	141	131	10	130	120	10	95%
2014	148 - 158	156	147	9	149	140	9	99%
2013	286 - 258	227	202	25	206	184	22	88%
2012	312 - 288	226	199	27	195	170	25	78%
2011	340 - 320	273	217	56	246	195	51	85%

2010	348 - 340	294	250	44	267	225	42	86%
2009	336 - 308	256	204	52	230	178	52	83%

Configuration MOYENNE d'un stage « printemps 2023 » :

- Durée : 4.17 demi-journées
- Prix d'une place de stage SIGALE : 46.13 et 92.26 € pour les extérieurs
- Coût d'une demi-journée : 11.07 € (SIGALE) et 22.14 € (extérieurs)
- Capacité d'accueil initiale d'un stage : 16.78 enfants encadrés par 1.78 éducateurs
- Remplissage effectif d'un stage : 15.3 enfants encadrés par 1.78 éducateurs
- Donc un ratio effectif d'encadrement de 8.6 enfants pour 1 éducateur

A titre comparatif, quelques éléments de configuration des stages sur les 13 dernières années :

Session	Durée moyenne d'1 stage (en ½ journée)	Prix moyen d'une ½ journée de stage (en €)	Prix moyen d'un stage Sigale (en €)	Taux d'encad. : Nombre d'enfant par éducateur	Nombre de journée-enfant
Printemps 2023	4.17	11.07	46.13	1 pour 8.6	586.5
Hiver 2023	4.94	8.81	43.49	1 pour 9.6	548.5
Noël 2022	5.22	8.74	45.66	1 pour 8.71	325
Automne 2022	3.95	10.92	43.11	1 pour 9.17	572
Été 2022	4.58	10.05	46.08	1 pour 9.47	1960.5
Printemps 2022	4.4	10.25	44.90	1 pour 8.56	618
Hiver 2022	4.21	10.94	46.09	1 pour 9.13	467.5
Automne 2021	4.5	10.50	47.29	1 pour 9.56	602
Été 2021	4.92	9.89	48.71	1 pour 8.92	1986
Printemps 2021	Annulée covid				625 (annulées)
Hiver 2021	4.23	9.5	40.52	1 pour 9.3	405
Automne 2020	4.31	9.77	42.12	1 pour 9.88	
Été 2020	5 ou 10	9.12 ou 20.52	45.60 ou 02.60	1 pour 6.5	
Printemps 2020	Annulée covid 19				
Hiver 2020	4.5	10.93	49.00	1 pour 10	
Automne 2019	4.6	10.23	47.00	1 pour 9.81	
Été 2019	5.3	9.95	52.75	1 pour 10.2	
Printemps 2019	4.65	10.55	49.08	1 pour 9.2	
Hiver 2019	5.20	10.25	53.30	1 pour 8.85	
Automne 2018	4.64	10.07	46.74	1 pour 10.9	
Été 2018	5	10.02	49.88	1 pour 10.7	
Printemps 2018	4.47	10.56	47.17	1 pour 9.59	
Hiver 2018	4.80	10.09	48.26	1 pour 10.3	
Automne 2017	4.07	9.43	38.35	1 pour 10.7	
Été 2017	4.17	10.13	42.23	1 pour 10	
Printemps 2017	4.14	9.02	37.36	1 pour 10.2	
Hiver 2017	4.46	8.68	38.73	1 pour 9.06	
Automne 2016	4.30	9.22	39.66	1 pour 9.8	
Été 2016	4.60	8.52	39.16	1 pour 10.4	
Printemps 2016	4.75	9.04	42.93	1 pour 9.1	
Hiver 2016	4.50	8.44	37.97	1 pour 8.47	
Automne 2015	4.75	8.82	41.91	1 pour 8	
Été 2015	4.89	8.42	41.20	1 pour 9	
Printemps 2015	3.83	9.00	34.54	1 pour 8.81	
Hiver 2015	4.67	8.79	41.04	1 pour 10.2	
Automne 2014	4.31	10.02	43.19	1 pour 8.28	
Été 2014	4.94	9.46	41.67	1 pour 7.45	
Printemps 2014	3.64	8.99	32.70	1 pour 9.78	

Hiver 2014	4.71	8.83	41.54	1 pour 7.74	
Automne 2013	4.18	10.34	43.18	1 pour 8.25	
Eté 2013	4.82	9.00	43.86	1 pour 7.62	
Printemps 2013	4.11	8.63	35.44	1 pour 7.85	
Hiver 2013	4.67	8.17	38.15	1 pour 7.70	
Automne 2012	3.95	10.19	40.27	1 pour 7.45	
Eté 2012	4.53	10.34	46.84	1 pour 6.43	
Printemps 2012	3.48	10.48	36.45	1 pour 6.45	
Hiver 2012	4.18	9.68	40.50	1 pour 7.00	
Automne 2011	4.18	10.79	44.08	1 pour 5.60	
Eté 2011	4.24	10.10	42.90	1 pour 6.40	
Printemps 2011	3.51	10.50	37.20	1 pour 7.20	
Hiver 2011	4.08	8.78	35.85	1 pour 7.39	

En termes de Mixité : sur les **275** inscriptions, on dénombre 121 inscriptions de filles (44%) et 154 inscriptions de garçons (56%). Sur les **225** enfants différents inscrits : 97 filles (43%) et 128 garçons (57%).

Le Détail des inscriptions par catégorie d'âge et le nombre de stages accessibles :

Enfants âgés entre :	Nombre d'inscriptions	% des inscriptions	Nombre d'enfants différents	% des inscrits	Moyenne de stage enfant	Nombre de stages accessibles
5 et 6 ans	47	17.10	42	18.67	1.12	6
6 et 7 ans	32	11.64	23	10.22	1.39	6
7 et 8 ans	29	10.54	26	11.55	1.11	14
8 et 9 ans	40	14.54	32	14.22	1.25	16
9 et 10 ans	35	12.72	27	12	1.30	16
10 et 11 ans	40	14.54	33	14.66	1.21	16
11 et 12 ans	16	5.82	15	6.67	1.07	16
12 et 13 ans	20	7.27	15	6.67	1.33	11
13 et 14 ans	7	2.54	7	3.11	1	8
14 et 15 ans	7	2.54	4	1.78	1.75	7
15 et 16 ans	2	0.73	1	0.44	2	2
Total	275	100	225	100	1.22	Sur les 18

Détail des 275 inscriptions sur les 27 communes de provenance, par ordre > et nombre d'enfants ≠ :

Communes SIGALE	Nombre d'inscriptions	% du Total des insc.	% des insc. SIGALE	Nombre d'enfants ≠ et % des enfants SIGALE	Moyenne de stage/enf
CHARNAY	80	29.09	35.09	68 (36.95%)	1.18
HURIGNY	61	22.18	26.75	41 (22.28%)	1.49
SANCE	20	7.27	8.77	19 (10.32%)	1.05
AZE	19	6.91	8.33	16 (8.69%)	1.19
DAVAYE	14	5.09	6.14	13 (7.06%)	1.08
PERONNE	13	4.73	5.70	8 (4.34%)	1.62
ST MAURICE DS	7	2.54	3.07	6 (3.26%)	1.17
VERGISSON	5	1.82	2.20	4 (2.17%)	1.25
ST MARTIN BR	5	1.82	2.20	5 (2.71%)	1
SOLUTRE	4	1.45	1.75	4 (2.17%)	1
TOT SIGALE	228	83%	100 %	184	1.24
EXTERIEURES*	47	17%		41	1.15
TOTAL	275	100		225	1.22

* Le détail des 47 inscriptions provenant des 17 communes extérieures :

BUSSIÈRES	1	LOCHE	1	LA SALLE	2
CHARBONNIÈRES	1	MACON	16	LAIZE	3
CLESSE	1	MILLY LAMARTINE	7	VERZE	1
CRECHES	1	MONTMERLE	2	FUISSÉ	5
CROTTET	2	PRISSE	1	ST JEAN DE THURIGNEUX	1
FEILLENS	1	SENOZAN	1		

Le résultat financier laisse apparaître un solde négatif pour la session de 3 469 €. Avec 16 217.50 € de charges et 12 748.50 € de produits, le taux de couverture est de 78.60 %. Le coût horaire des interventions sur la session est de 29.48 € (16 217.5 € / 550 heures d'encadrement).

Avec 3 469 € au total et donc 1 734.50 € par semaine, le solde négatif de la session est conforme à la norme habituelle avant la modification des tarifs, qui se situe entre 1 500 et 2 000 € par semaine. Le taux de remplissage est très satisfaisant (91%).

Le coût moyen d'un stage est de 901 € (16 217.50/18) et la recette « famille » moyenne par stage est de 708.25 € (12 748.50/18). Le solde négatif pour le syndicat est donc en moyenne de 192 € par stage.

Moyens de paiement utilisés par les familles : Chèques (71.9 %) - Espèces (6.25 %) - CB (18.5 %) - Chèques vacances (3.35 %). Pas d'utilisation de la carte avantages jeunes par les petits charnaysiens. A signaler que la part des paiements par TPE est en augmentation.

A titre comparatif, les résultats des sessions précédentes avec des éléments financiers, d'encadrement et de fréquentation :

Sessions	Charges (en €)	Produits (en €)	Résultat négatif (en €)	Taux de couv	Taux de remp.	Nombre inscriptions (% SIG)	Aide ou perte / inscription	Taux d'encadrement
Printemps 2023 (9j)	16 217	12 748	3 469	78.6%	91%	275 (83%)	12.61	1 pour 8.6
Hiver 2023 (10j)	13 329	9 951.5	3 377.5	75 %	88%	221 (90.05%)	15.28	1 pour 9.6
Noël 2022 (5j)	8 981	5 522	3 459	62 %	82 %	122 (90.2%)	28.35 €	1 pour 8.71
Automne 2022 (8j)	15 999	11 661	4 338	73 %	91%	275 (92.4%)	15.77 €	1 pour 9.17
Été 2022 (7s)	48 523	40 064	8 459	82.5%	94 %	824 (79.8 %)	10.26 €	1 pour 10.14
Printemps 22 (9j)	17 788	13 284	4 504	75%	86%	274 (82%)	16.43	1 pour 8.56
Hiver 2022 (2s)	12 909	10 043	2 867	78%	91%	210 (89%)	13.65	1 pour 9.13
Automne 2021 (2s)	15 831	13 684	2 147	77%	95%	258 (92%)	13.75	1 pour 9.56
Été 2021	49 859	38 196	11 663	80%	90%	794 (83%)	12.77%	1 pour 8.92
Printemps 2021	Annulation COVID 19							
Hiver 2021 (2s)	11 044	7 430	3 614	73 %	87%	186 (88%)	15.27 €	1 pour 9.3
Automne 2020 (2s)	13 321	11 153	2 168	84 %	99%	257 (89%)	8.43 €	1 pour 9.88
ETE 2020 (6sCOVID)	47 341	28 436	18 905	60 %	78%	561 (80%)	33.70 €	1 pour 6.5
Printemps 2020	Annulation COVID 19							
Hiver 2020 (10 j)	11 434	9 254	2 180	87%	95%	211 (91%)	7.39 €	1 pour 10
Automne 2019	13 178	10 243	2 935	78%	93%	206 (90%)	14.24€	1 pour 9.81
Été 2019 (7s)	44 730	38 353	6 377	86%	93%	656 (78%)	9.72€	1 pour 10.2
Printemps 2019 (9 j)	15 760	11 992	3 768	76%	85%	239 (87%)	13.52€	1 pour 9.2
Hiver 2019 (10 j)	12 413	9 126	3 287	74%	85%	177 (87%)	18.57€	1 pour 8.9
Automne 2018 (8j)	9 876	8 715	1 161	87.5	97%	186 (86%)	6.62 €	1 pour 10.9
Été 2018 (7s)	43 726	34 838	8 888	80%	89%	636 (79%)	13.98 €	1 pour 10.7
Printemps 2018	14 197	10 630	3 567	75%	80%	211 (80%)	16.90 €	1 pour 9.59
Hiver 2018	10 728	7 934	2 794	75%	85%	165 (87%)	16.81 €	1 pour 10.3
Automne 2017 (2s)	8 842	6 694	2 148	76%	85%	182 (91%)	11.80 €	1 pour 10.7
Été 2017 (7s)	35 813	27 804	8 009	79%	87%	609 (79%)	12.55 €	1 pour 10

Printemps 2017 (2s)	9 384	6 174	3 210	66%	86%	175 (89%)	18.34 €	1 pour 10.2
Hiver 2017 (2s)	7 712	5 783	1 929	75%	90%	154 (80%)	12.53 €	1 pour 9.06
Automne 2016 (1s)	5 299	3 638	1 661	69%	86%	92 (91%)	18.05 €	1 pour 9.8
Été 2016 (7s)	35 746	26 511	9 235	74%	84%	605 (75%)	15.72 €	1 pour 10.4
Printemps 2016	12 354	9 804	2 550	80%	90%	219 (82%)	11.64 €	1 pour 9.04
Hiver 2016	8 325	4 827	3 498	58%	84%	144 (95%)	24.29 €	1 pour 8.4
Automne 2015 (2s)	11 266	7 727	3 539	69%	85%	180 (82%)	19.81 €	1 pour 8.0
Été 2015 (8 S)	47 241	34 221	13 020	73%	88%	772 (79%)	16.96 €	1 pour 9.0
Printemps 2015	6 357	4 814	1 543	76%	96%	141 (93%)	10.93 €	1 pour 8.81
Hiver 2015	9 638	6 534	3 104	67%	86%	156 (90%)	20.03 €	1 pour 10.2
Automne 2014 (2s)	11 366	7 831	3 535	69%	93%	191 (91%)	18.50 €	1 pour 8.24
Été 2014 (4s)	25 433	18 450	6 983	73%	90%	387 (82%)	18.04 €	1 pour 7.45
Printemps 2014	6 657	4 700	1 957	71%	99%	158 (95%)	12.39 €	1 pour 9.78
Hiver 2014	11 344	7 030	4 314	62%	80%	193 (86%)	22.35 €	1 pour 7.74
Automne 2013 (2s)	10 783	7 919	2 864	73%	93%	198 (82%)	14.47 €	1 pour 8.25
Été 2013 (7s)	36 946	24 778	12 168	67%	91%	531 (82%)	22.91 €	1 pour 7.62
Printemps 2013	11 437	7 952	3 485	70%	88%	227 (89%)	15.35 €	1 pour 7.85
Hiver 2013	11 503	6 695	4 808	59%	78%	176 (85%)	27.31 €	1 pour 7.70
Automne 2012 (2s)	12 689	8 761	3 928	69%	86%	216 (82%)	18.18 €	1 pour 7.45
Été 2012 (8s)	38 013	30 272	7 741	80%	87%	572 (80%)	13.53 €	1 pour 6.43
Printemps 2012	12 169	8 428	3 742	70 %	79 %	226 (88%)	16.55 €	1 pour 6.45
Hiver 2012	11 307	8 030	3 277	71 %	79 %	189 (83%)	17.33 €	1 pour 7.00
Automne 2011 (1s)	7 758	5 379	2 379	69 %	81 %	123 (90%)	19.34 €	1 pour 5.60
Été 2011 (8s)	40 712	29 987	10 725	74 %	90 %	664 (85%)	15.91 €	1 pour 6.40
Printemps 2011	14 712	10 973	3 739	75 %	86 %	273 (80%)	13.69 €	1 pour 7.20
Hiver 2011	14 093	9 814	4 279	70 %	84 %	259 (80%)	16.51 €	1 pour 7.39

Observations d'ordre général :

Statistiquement et qualitativement, la session a été excellente. Comme indiqué précédemment , avec 275 inscriptions, seules les années 2010 et 2008 ont vu un nombre supérieur d'inscriptions au printemps (294 et 307).

2 petits incidents à déplorer, lors d'un stage multisports, sinon la session s'est déroulée sans problème particulier. Les retours de satisfaction des stagiaires et des familles sont très bons.

Contrairement aux 3 dernières sessions (automne et fin d'année 2022 et hiver 2023) où le % d'inscriptions d'enfants des communes extérieures était inférieur à 10%, il est cette fois de 17%, chiffre plus conforme aux % de participation des années précédentes. Cependant sur les 47 inscriptions extérieures 10 proviennent d'enfants d'intervenants, auxquels est appliqué le prix SIGALE.

La session de l'été 2023 :

Les brochures sont à disposition, avec un nouveau visuel réalisé par Mme Delpierre, une nouvelle intervenante, et qui semble être apprécié.

La session se déroulera entre le 10 juillet et le 1^{er} septembre, à l'exception de la semaine du 15 août, soit sur 7 semaines et 34 jours de fonctionnement.

54 stages sont proposés pour une capacité d'accueil de 944 places

En termes de journée-enfant, la programmation représente une capacité totale de 2360 , soit environ 70 enfants accueillis chaque jour en moyenne, en journée complète.

En termes de ressources humaines, 41 intervenants sont mobilisés pour la session pour environ 36 activités différentes proposées.

Prix avec l'évolution des tarifs /

Au regard de la nouvelle grille de tarification, le prix moyen SIGALE est de 51.77€, celui des extérieurs de 86.30 €.

A titre comparatif lors de l'été 2022 le prix moyen SIGALE étaient de 46.30 €, celui des extérieurs de 92.06 €.

Les inscriptions ont débuté le 3 juin pour les enfants SIGALE uniquement et déjà 700 inscriptions sont enregistrées.

Rapport n°5 : Instruction budgétaire et comptable M 57

Le Président indique que le syndicat est dans l'obligation d'adopter la nomenclature budgétaire et comptable M57 à compter du 1^{er} janvier 2024 mais qu'une délibération en ce sens est néanmoins obligatoire.

Le référentiel budgétaire et comptable M57 étend à toutes les collectivités les règles budgétaires assouplies dont bénéficient déjà les Régions, offrant une plus grande marge de manœuvre aux gestionnaires.

- Les communes et leurs groupements de plus de 3 500 habitants doivent voter et présenter le budget par nature et appliquer la version développée.
- Une faculté est donnée à l'organe délibérant de déléguer à l'exécutif la possibilité de procéder, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chacune des sections, à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel. Ces mouvements font l'objet d'une communication du président au plus proche comité suivant cette décision.
- En matière de gestion des crédits pour dépenses imprévues, faculté de vote par l'organe délibérant d'autorisations de programme et d'autorisations d'engagement de dépenses imprévues dans la limite de 2% des dépenses réelles de chacune des sections.
- La durée des amortissements est calculée au prorata temporis et doit être fixée par l'organe délibérant.

Vu le décret n°2015-1899 du 30 décembre 2015,

Vu l'avis conforme du comptable public du 15 mai 2023 annexé à la présente délibération,

Le Comité syndical,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

ADOpte la mise en place de la nomenclature budgétaire et comptable de la M57 dans sa version développée pour le budget du syndicat, à compter du 1er janvier 2024,

CONSERVE un vote par nature et par chapitre globalisé à compter du 1er janvier 2024,

AUTORISE le président à procéder, à compter du 1er janvier 2024, à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, et ce, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chacune des sections,

FIXE la durée des amortissements d'immobilisations comme suit :

Libellé et objet	Durée
Immobilisations incorporelles	
Immobilisation de faibles valeurs < 1000 €	1 an
Frais d'études non suivies de travaux	5 ans
Logiciels bureautiques, applications informatiques	2 ans

Immobilisations corporelles	
Extincteurs, alarme incendie	8 ans
Véhicules	7 ans
Mobilier (bureaux, tables, chaises, armoires)	10 ans
Matériel informatique	3 ans
Matériel téléphonie (téléphone portable)	2 ans
Matériel téléphonie (téléphones fixes, serveurs)	5 ans
Autres immobilisations corporelles (électroménager, photo, audiovisuel, divers)	6 ans

DÉCIDE de calculer l'amortissement de chaque catégorie d'immobilisations au prorata temporis,

DIT que l'amortissement des biens de faibles valeurs, c'est-à-dire ceux dont le coût unitaire est inférieur au seuil de 1 000 € TTC, se fera en 1 an,

AUTORISE le président à signer tout document permettant l'application de la présente délibération.

Rapport n°6 : Décisions prises en application de l'article L 5211-10 du Code des Collectivités Territoriales

Le Président indique au comité qu'aucune décision n'a été prise dans le cadre de ses délégations d'attributions par le Comité.

Rapport n°7 : Questions diverses

Point de situation des réunions périscolaires. Les réunions d'évaluation des projets périscolaires et de préparation de la rentrée de septembre 2023 ont eu lieu les 5 et 7 juin à Sancé et à Davayé, celle d'Hurigny aura lieu le 22 juin.

Le prochain comité est fixé au mardi 17 octobre 2023, à 18h30 à Saint Martin Belle Roche

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h00.

Le Président,



Philippe VALLET